

**Compte-rendu de la séance du 26 septembre 2016**  
**du Conseil Municipal d'Ercé en Lamée**

**Présents:** DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, BERTHIAUX Gwénaél, HUBERT Armelle, MARTIN Rémy, FILATRE Félicien, LE MÉE Philippe, ÉON Christophe, PAITEL Patricia, HARDAT Bénédicte formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: BARBIER Laurent, CHESNOT Cécile

**Validation du compte-rendu de la précédente séance de conseil municipal**

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 22 août 2016 est approuvé à l'unanimité.

**Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – année 2015**

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable réalisé par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil pour l'année 2015. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2015.

**Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon**

Le Maire présente le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon.

**Tarifs ALSH applicables en cas d'absence d'inscription ou de désinscription au service.**

Mme BERTIN, Adjointe au Maire en charge de l'enfance, informe les membres du Conseil Municipal qu'il arrive régulièrement le mercredi et durant les vacances scolaires que des enfants soient absents de l'ALSH bien qu'ils y aient été inscrits par leurs parents, ou qu'ils soient déposés à l'ALSH sans y avoir été préalablement inscrits.

Ces défauts d'information de la part des parents peuvent entraîner des désagréments dans l'organisation des sorties, dans la gestion des emplois du temps du personnel d'animation, dans la gestion des activités (groupes incomplets ou en surnombre, etc) ou encore pour le respect des taux d'encadrement. De même, il arrive que des enfants soient inscrits à la garderie de l'ALSH dès 7h30 le matin (au lieu de 8h) mais ne soient déposés au centre qu'après 8h, ce qui implique la présence inutile de 2 animateurs dès 7h30 et par conséquent des frais de personnel supplémentaires.

Il conviendrait de mettre en place un tarif spécifique pour ces cas particuliers afin d'inciter les parents à bien informer l'ALSH des changements d'inscription.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

– DECIDE de facturer les cas précités de la façon suivante:

- La demi-heure de garderie ALSH est due dans son intégralité et avec un supplément tarifaire de 50 % pour tout enfant inscrit avant 8h et finalement non présent
- La demi-journée et la journée d'ALSH sont dues avec un supplément tarifaire de 50% pour tout enfant inscrit à l'ALSH mais absent sans justificatif
- La demi-journée et la journée d'ALSH sont dues avec un supplément tarifaire de 50% pour tout enfant présent à l'ALSH sans y avoir été préalablement inscrit.

- DECIDE d'instaurer ces nouveaux tarifs à compter du 19 octobre 2016.

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**Dénomination des rues de la Fleuriais et de la Chaudrie**

Monsieur MARTIN, Adjoint au Maire chargé de la voirie, présente aux membres du Conseil Municipal les noms de rue pour la Fleuriais tels que proposés par la commission voirie. Les noms ont été choisis en fonction de leurs spécificités géographiques ou de leur histoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

– DÉCIDE de nommer les rues de la Fleuriais de la façon suivante :

- RD 57 (du panneau d'entrée dans l'agglomération au panneau de sortie de l'agglomération) : « Route des Bois »
- VC 12 (de la RD 57 à la dernière maison existante) : « rue Saint Fiacre »
- CR 262 : « Chemin de la Chapelle »
- VC 316 : « rue Abbé Pierre Lefevre »
- VC 15 : « Route du Pont Corbé »

- VC 114 : « Route de l' Aron » »
- DÉCIDE de numéroté les maisons de la façon suivante : numéros paires sur le côté droit, numéros impaires sur le côté gauche
- DÉCIDE de séparer la Chaudrie en 2 :
  - La VC 128 ainsi que la VC 315 formeront la Haute Chaudrie
  - La VC 114 formera la Basse Chaudrie
- S'ENGAGE à informer les habitants de la Chaudrie et de la Fleuriais de ces changements d'adresse
- S'ENGAGE à informer les services de gendarmerie, de secours, de La Poste ainsi que les services d'ERDF et GRDF de ces changements d'adresse
- AUTORISE le Maire à procéder à l'achat de panneaux de voirie et de numéros de maison correspondant
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### Questions diverses

- PLUI: C'est un projet qui va s'étaler sur 38 mois de travail. La validation du PLUI est prévue pour le 31/12/2019.

Etapes: diagnostic de chaque commune avec le maire et la commission urbanisme de chacune , réunions de travail, mise à disposition d'un cahier de doléances dans chaque commune pour recueillir l'avis et les demandes des administrés qui serviront à l'élaboration du règlement du PLUI.

- Le lot 4 du lotissement des Fontaines a fait l'objet d'une signature de compromis de vente.

- Prochains conseils municipaux

24 octobre 2016 à 20h30; réunion d'adjoints: 17 octobre à 18h30.

21 novembre 2016; réunion d'adjoints: 14 novembre à 18h30

- 19 décembre 2016; réunion d'adjoints: 12 décembre à 18h30

- Pot du personnel: vendredi 16 décembre 2016

- Vœux du Maire: Vendredi 13 janvier 2017

- Repas du conseil municipal: 28 janvier 2017

- Primaires Républicaines des 20 et 27 novembre 2016. Appel à volontaires qui souhaiteraient tenir un bureau de vote. Commune des primaires: Bain, Tresboeuf et Grand Fougeray.

- Elections Présidentielles 2017: 23 avril et 7 mai 2017

- Elections Législatives: 11 et 18 juin 2017

- Remarque de Bénédicte HARDAT: des parents lui ont passé l'information d'un manque de nourriture dans les assiettes au 2ème service de la restauration scolaire. Mme BERTIN répond que le personnel encadrant est vigilant auprès des enfants, s'attache à ce que chaque enfant ait à manger à sa faim. Cependant, il se peut que certains échappent à leur vigilance. Il arrive aussi que certains enfants soient difficiles et ne mangent pas ce qui leur est proposé et de ce fait sortent de table avec la faim. Par ailleurs, une réflexion est menée avec Armonys Restauration sur le passage à 4 éléments en maternelles. Cette proposition sera évoquée auprès des parents d'élèves lors de la réunion de parents du 28 septembre 2016 et rediscutée ultérieurement en conseil municipal.

- Fermeture définitive prochaine du Bar Le Cellier.

Le Maire clôt la séance à 22h45.